



**Monceau Générale
Assurances**

Rapport annuel 2009

Sommaire

Rapport du Directoire.....	p.4
Rapport du Conseil de surveillance	p.11
Rapport du Commissaire aux comptes	p.13
Compte de résultats	p.14
Bilan.....	p.16
Annexe aux comptes 2009.....	p.18
Résolutions	p.41

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :	Jean-Pierre Thiolat
Vice-Président :	Emmanuel Sales
Secrétaire :	Guy Beaumont
Membres :	Capma & Capmi représentée par Bernard Desrousseaux Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Paul Tassel Monceau Investissements Mobiliers représentée par Alain Gerbaldi Philippe Charté Robert Choplin François Cochet Michel Cornet Bernard Petitpierre Henri Saint-Olive

DIRECTOIRE

Président :	Gilles Dupin
Membres :	Anne-Cécile Martinot Jean-Marc Poisson

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Jean-Pierre Thiolat
Vice-Président :	Emmanuel Sales
Secrétaire :	Guy Beaumont
Administrateurs :	Capma & Capmi représentée par Paul Tassel Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Gilles Dupin Monceau Investissements Mobiliers représentée par Alain Gerbaldi Philippe Charté Robert Choplin François Cochet Michel Cornet Bernard Petitpierre René Vandamme

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général :	Gilles Dupin
Directeurs généraux délégués :	Pierre Le Moine Anne-Cécile Martinot Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2009 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans un contexte prégnant de crise économique et financière d'une exceptionnelle gravité, Monceau Générale Assurances, de concert avec toutes les entreprises intégrées dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances, a adopté pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 des règles particulièrement prudentes pour évaluer ses actifs affectés par l'effondrement des marchés financiers.

Ces choix, décrits dans le rapport sur les comptes de 2008, ont eu pour effet la constitution de provisions importantes : d'une part, une provision pour dépréciation durable de 1.899 k€ venant en diminution de la valeur des actifs concernés et comptabilisée comme perte financière au compte non technique ; d'autre part, une provision pour risque d'exigibilité constituée sans étalement de 2.073 k€, inscrite comme provision au compte technique. Ces deux éléments, conjugués avec l'absence de plus-values réalisées, alourdissaient les résultats de l'exercice, clôturé par une perte de 6.661 k€. Si elle amputait les fonds propres, cette perte, résultant de choix raisonnés et prudents, ne remettait pas en cause l'essentiel : les obligations réglementaires en matière de marge de solvabilité et de couverture des engagements réglementés étaient satisfaites.

Cette démarche n'a pas été, loin s'en faut, celle suivie par l'ensemble des assureurs. Elle s'est révélée tout à fait opportune à la lumière des événements de 2009 : reprise des marchés financiers (cf. infra) et politique réaliste de l'entreprise en matière de gestion de ses actifs (cf. infra). Des revenus financiers revenus à un niveau plus usuel, des résultats techniques de bonne tenue permettent à l'entreprise d'afficher un bénéfice de 361 k€, après avoir générés pour ses réassureurs des bénéfices techniques de 5.951 k€, plaçant, et de loin, Monceau Générale Assurances au premier des

contributeurs aux excellents résultats produits pour 2009 par la Mutuelle Centrale de Réassurance, à laquelle elle est également liée par le statut d'associé.

Un environnement économique en fragile convalescence

L'exercice 2009 s'est déroulé dans un environnement économique globalement mauvais avec, en fin d'exercice, quelques signes d'amélioration qu'il convient d'interpréter avec prudence. Au total, les principaux États, à l'exception des pays émergents dont la dynamique demeure insolente, ont connu une régression de leurs principaux indicateurs (PIB, production industrielle, emploi, solde commercial) tandis que leur déficit budgétaire et leur endettement atteignaient des niveaux jugés encore inacceptables deux ans à peine auparavant.

En fin d'année s'est amorcée une timide reprise de la croissance accompagnée d'une hausse sensible des marchés financiers qui a effacé un tiers environ des pertes essuyées en 2008 et au début de l'exercice.

Même s'il existe un assez large consensus sur une reprise "molle" en 2010 avec des effets sur l'emploi qui n'interviendront pas avant la fin de l'année, la crise des années 2008-2009 laissera des traces durables dans plusieurs domaines :

- le pouvoir économique mondial, fondé sur l'accumulation des richesses, s'est déplacé et le rôle des nouvelles puissances émergentes en sera conforté ;
- de nombreux États et collectivités publiques sont susceptibles de faire face à de graves difficultés de remboursement de leur dette avec la menace d'apparitions de nouvelles catégories de créances à déprécier ;
- les autorités monétaires auront à effectuer de difficiles arbitrages sur les taux d'intérêt, tirés à la hausse par les besoins considérables de financement des emprunteurs publics, mais qui doivent demeurer assez faibles pour ne pas compromettre la reprise économique et asphyxier des entreprises fragilisées.



Les graves dérèglements financiers survenus en 2008 avaient conduit l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, Monceau Générale Assurances en particulier, à adopter une politique très prudente d'évaluation au 31 décembre de leurs portefeuilles d'actifs. Cette démarche, fondée sur la perspective - qualifiée d'optimiste à l'époque, en mars 2009 - de maintien des indices boursiers au niveau atteint au 31 décembre 2008, a été abondamment commentée dans le rapport sur les comptes de l'exercice précédent. Le rebond des marchés, aussi spectaculaire qu'inattendu, et la politique financière menée dans un contexte troublé, ont permis de dégager des produits financiers plus importants, notamment grâce à la reprise de provisions constituées à l'inventaire précédent, bonifiant les résultats comptables de 2009.

Une nouvelle année d'intense activité

Au plan opérationnel, l'année 2009 a confirmé l'inflexion majeure donnée à la stratégie choisie au début des années 2000, qui avait conduit à privilégier des démarches d'alliance pour élargir l'assise opérationnelle de l'activité d'assurance lard distribuée par agents généraux, autour d'une direction commune entre Monceau Générale Assurances et une entreprise présentant des caractéristiques semblables.

Cette approche a été revue à la lumière des échecs des tentatives menées tant avec la CGA en 1999 qu'avec la Marf entre 2003 et 2006, entreprise à laquelle les adhérents de Monceau Assurances ont consenti un important soutien financier et pour laquelle les principaux collaborateurs du Gie Monceau assurances dommages ont dépensé une énergie considérable, d'ailleurs au détriment de leur activité pour Mga, sans en être d'ailleurs même remerciés. Et l'avenir ne saurait être préparé dans la seule perspective de réaliser une autre opération similaire, qui paraît improbable à un horizon de trois années ; l'entrée en vigueur de Solvabilité II, par les regroupements que cette directive suscitera inévitablement, peut ouvrir de nouvelles perspectives, mais qui restent à ce jour très hypothétiques.

C'est donc en se préoccupant de son propre développement et de celui de ses agences, en concentrant ses moyens sur ce seul objectif, que Monceau Générale Assurances a poursuivi le travail de modernisation dynamique amorcé depuis 2006. En 2009, dans le prolongement des travaux menés ces dernières années, trois domaines en particulier ont mobilisé les énergies.

Le **réseau d'agents généraux de Monceau Générale Assurances**, également agents de Monceau Retraite & Épargne tout d'abord, qui requiert des investissements lourds. L'équipe d'encadrement a été renforcée, ses missions étendues pour intégrer la problématique du contrôle interne, essentiel à une bonne maîtrise des risques. Sur quatre années, du fait des départs, à la re-

traite ou consécutifs à une révocation notamment, il a fallu organiser le recrutement et la formation de plus de la moitié des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits lard. Et les deux années qui viennent seront également chargées dans ce domaine.

Par ailleurs, mise en sommeil pour laisser la priorité à des opérations d'alliance permettant d'augmenter le nombre d'agences, avec la CGA de Nantes tout d'abord, avec la Marf de Moulins ensuite, opérations qui l'une comme l'autre se sont conclues par des échecs, la politique d'ouverture de points de vente a repris, avec une première réalisation à Vendôme où le potentiel que représente l'implantation du siège de Monceau Générale Assurances, du Campus Monceau et d'un certain nombre de services communs du groupe est encore mal exploité. D'autres projets sont à l'étude. Cette politique de croissance interne s'appuie sur une politique dynamique d'investissements immobiliers avec pour objectif d'acquérir des locaux d'agences, à Lyon, Montpellier, Sal-

bris, Lamotte-Beuvron, Saint-Amand Longpré... soit pour ouvrir de nouveaux points de vente, soit pour mieux affirmer la présence du drapeau Monceau sur le terrain.

Des vocations naissent pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, rejoint par un sixième en 2009, un collaborateur de Monceau assurances dommages a choisi de devenir agent et s'est installé

en 2008, deux autres ont franchi le pas en 2009. Trois autres devraient suivre cet exemple en 2010. D'autres y réfléchissent. Dans une organisation vendômoise qui, sur un plan quantitatif, manque de ressources, ces départs créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise. Mais il faut s'en réjouir, car il s'agit là d'un témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général.

Le second dossier important concerne les **aspects techniques**. Dans ce domaine également, après le lancement d'une gamme complète de produits multirisques habitation en 2007, une révision complète des couvertures d'assistance en 2008, avec une refonte des garanties d'assistance délivrées au travers de l'ensemble

de la gamme de contrats des adhérents du groupement, conduisant à une simplification et à une uniformisation de l'approche en partenariat avec IMA, des travaux lourds ont été menés en 2009 pour les garanties et prestations en matière de protection juridique, en partenariat avec Solucia, une société d'April Group, et sur la gamme des produits multirisques agricoles et multirisques entreprises.



De nombreux autres chantiers doivent être ouverts, allant très au-delà d'une simple révision de la gamme existante, travail au reste mené en concertation avec les agents généraux au sein des commissions spécialisées, avec une priorité pour le délicat problème de la tarification du risque automobile : le tarif construit en 2002, malgré les aménagements qui lui ont été apportés au fil du temps, au reste pas nécessairement cohérents avec la logique qui avait présidé à sa conception, reste un frein à un développement raisonné et maîtrisé des portefeuilles et du parc assuré.

Complétant son dispositif opérationnel et enrichissant ses compétences, une direction technique lard a été créée à effet du 1er janvier 2010 au sein de Monceau assurances dommages, sous l'égide de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Les missions de cette nouvelle direction couvrent notamment les domaines de la tarification des risques - avec une priorité donnée à l'assurance automobile (cf. supra) -, de leur maîtrise et de leur suivi - en particulier en mettant en place des outils appropriés, y compris pour une analyse prévisionnelle -, de l'établissement et du suivi des provisions techniques ou de leur contrôle, et la préparation des entreprises lard adhérentes de Monceau Assurances, de leur filiales voire des Associés de la Mutuelle Centrale de Réassurance, au passage à Solvabilité II.

Le troisième domaine majeur de l'activité du groupement porte sur les **aspects informatiques**. Certes, le sujet

concerne au premier chef des informaticiens. Mais on imagine mal la refonte des différents applicatifs "métiers lard" s'effectuer en dehors des utilisateurs que sont les collaborateurs qui exercent ces métiers. Il s'agit là d'un projet d'importance stratégique pour la pérennité de l'activité lard des entreprises liées à Monceau Assurances qui pratiquent ces métiers. Après que le projet ait été réorienté en 2008 pour pallier les carences du prestataire fournisseur du logiciel choisi, l'exercice 2009 a vu se concrétiser le déploiement sur plusieurs sites délocalisés de la première version du logiciel entièrement réécrit.

Parallèlement aux travaux de développement et de réécriture de la version 1 de Monceau Net, les équipes travaillent sur la version 2 du logiciel, qui doit remplacer les applicatifs mis à disposition des collaborateurs du site de Vendôme. En préalable à cette migration programmée pour le 31 décembre 2010, le logiciel mis à disposition des agents généraux, et qui leur permet de gérer leur agence, a été réécrit dans des langages compatibles avec les technologies du net, et déployé au début de février. Les mois qui viennent seront déterminants pour ce projet d'importance stratégique et vitale pour la pérennité des opérations. D'importantes ressources sont mobilisées pour sa conduite, à la hauteur des enjeux qu'il véhicule.

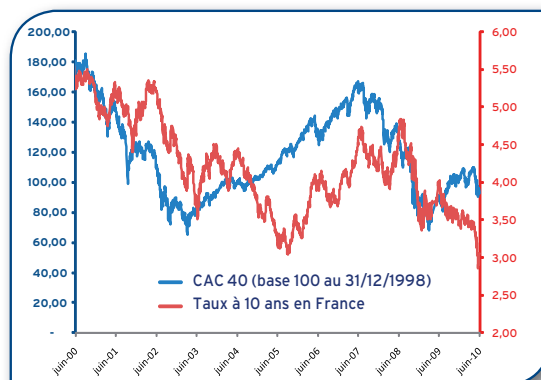
Une gestion financière marquée par une grande prudence

Dans cet environnement de marché difficile (cf. supra), offrant de fait peu de visibilité, caractérisé par une phase de déprime suivie d'une période d'euphorie, les principes directeurs de la gestion financière ont été marqués par le souci constant d'une **correcte adéquation avec la structure des passifs**, en respectant la règle de congruence des avoirs et engagements en devises, et en prenant en compte, grâce à une modélisation actuarielle adaptée, les effets sur la structure de ces passifs de la cession des droits à renouvellement du portefeuille de traités conventionnels souscrits hors de France.

Ils ont également pris en compte les orientations exposées dans le rapport intitulé "Crise financière et évaluation des actifs à l'inventaire 2008" présenté à l'assemblée générale de juin dernier. La politique de cession qui en est résulté s'est traduite par une importante redistribution des rôles entre les différentes sociétés gérant les OPCVM en portefeuille, donnant une part prépondérante - supérieure en cumulé à 90 % contre 75 % trois ans plus tôt - aux sociétés dont le groupe est actionnaire (La Financière de la Cité, UFG-LFP née du rapprochement entre UFG et La Française des Placements, et Métropole Gestion).

D'une manière générale, l'exercice 2008 avait accordé un intérêt particulier aux obligations du secteur privé offrant un différentiel de rémunération attractif par

rapport aux obligations souveraines de même maturité, en dépit du peu de liquidité offert par les marchés sur ce type d'actifs et malgré la dégradation de la qualité moyenne des signatures en portefeuille inhérente à cette politique. En outre, l'absence de visibilité avait conduit d'autant plus facilement à adopter des stratégies d'attente que la quasi-disparition du marché interbancaire avait poussé le système bancaire à offrir des rémunérations très attractives pour les placements de trésorerie et les certificats de dépôts de durée courte, entre 3 et 12 mois, rémunérations qui ne pénalisaient pas les attitudes prudentes de repli. La normalisation des primes de crédit et l'injection massive de liquidités dans le système bancaire par les banques centrales ont mis à mal ces stratégies.



Le niveau des taux d'intérêt courts, ne permettant plus une correcte rémunération des positions d'attente, a créé un intérêt pour les obligations indexées émises par des États, à un moment où de nombreux opérateurs s'inquiétaient plutôt du risque de déflation. Surtout, cette préoccupation de protéger les portefeuilles contre les risques d'inflation et de hausse des rendements nominaux, scénario qui ne peut être écarté, au contraire, a fait renaître l'intérêt de la société pour des investissements en actifs réels, immobiliers en particulier. Par grandes classes d'actifs, les flux d'investissements nets se présentent comme suit :

- le volume global du **portefeuille obligataire et produits de taux a légèrement régressé**, de 410 k€ (sur un total de portefeuille valorisé à 65 M€). A l'intérieur de ce portefeuille la poche des titres offrant une rémunération à taux fixe s'est réduite, en raison de la cession d'une obligation longue à taux fixe, opération s'intégrant dans les perspectives d'évolution des marchés financiers de taux d'intérêt, qui a permis de doter la réserve de capitalisation à hauteur de 96 k€. L'encours d'OPCVM obligataire progresse de 1.023 k€. Le portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation a été renforcé. **Ces titres indexés représentent dorénavant 85 %** du portefeuille obligataire. Globalement, ce portefeuille est pour 91 % constitué de titres souverains ou notés AAA, avec des niveaux de notation d'autant plus élevés que l'échéance des titres est lointaine. Enfin, même si une faible proportion de ce portefeuille et des actifs monétaires, un peu moins de 3 %, a une échéance inférieure à deux ans, l'importance des liquidités conservées par la Mutuelle Centrale de Réassurance, tout comme le produit attendu de l'augmentation de capital qui accompagnera le transfert du portefeuille consenti par la Ciam à effet du 1er janvier 2010 paraissent prémunir correctement l'entreprise contre le risque d'exigibilité ;

- s'agissant des **OPCVM d'actions**, les craintes liées à l'entrée en vigueur du projet Solvabilité II à l'horizon 2012 ont conduit à alléger globalement l'encours concerné de 1.369 k€, qui représente 12 % du total des actifs sous gestion. Le produit des cessions d'OPCVM considérés à l'inventaire 2008 comme devant être cédés n'ont pas été réinvestis dans les mêmes classes d'actif ; les OPCVM de convertibles, qui présentent en partie des caractéristiques communes avec les actions leur ont été préférées ;



- de ce fait, les positions dans les OPCVM d'**obligations convertibles** ont progressé. Ce portefeuille pèse à présent pour 14 % du total des actifs de l'entreprise. Pour apprécier le niveau de risque attaché à ce portefeuille d'OPCVM de convertibles, il convient en outre de rappeler qu'est inscrit dans cette catégorie le fonds Malesherbes Convertibles, qui pèse pour plus de 50 % du total détenu dans cette classe d'actifs. Malesherbes Convertibles est géré dans une logique de recherche de performance absolue, même si le fonds est classé dans la rubrique des fonds de convertibles ;

- les avances en compte courant consenties à Monceau Agences Immobilier pour soutenir **la politique d'acquisition de locaux d'agence** ont été financées par la cession à la Sci Le G, filiale à 100 % de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de l'immeuble de la rue du Bourg Neuf à Blois, siège administratif de la société jusqu'en 2004. Le projet de réhabilitation de cet immeuble de bureaux en appartements de standing n'a pu se concrétiser, faute de réservations pour ce programme. Cette cession a permis de maintenir pratiquement inchangée, au faible niveau de 2,3 %, l'exposition de l'entreprise au risque immobilier.

Des résultats techniques de bonne tenue

Le climat concurrentiel qui sévit depuis plusieurs années a rendu impossible les revalorisations tarifaires que les résultats techniques passés auraient parfois justifiées. Même le souci créé par la dégradation du risque automobile, observée en milieu d'année avec crainte par plusieurs grands opérateurs, n'a pas été suffisante pour ramener le marché à la raison, la recherche à tout prix d'aliment prenant le pas sur toute autre considération. Les cotisations n'ont pour ainsi dire pas connu d'autres évolutions que celle des indices prévues par les contrats, lorsque ces hausses ont pu être appliquées.

Dans ce contexte difficile, préoccupée par le maintien de ses marges, la société enregistre un **chiffre d'affaires de 73.969 k€, en diminution de 2,5 %** sur celui de 2008. Tous les réseaux de distribution qui concourent au chiffre d'affaires de l'entreprise n'ont pas connu la même évolution. Encore pénalisées par l'inertie de quelques-uns, alors que les agents les plus récents font preuve d'un dynamisme qui mérite d'être souligné, les émissions en provenance des agences, qui représentent 70 % du total, n'ont régressé que 0,8 %, la meilleure performance enregistrée depuis plusieurs années.

Le chiffre d'affaires en provenance des courtiers bénéficiant d'une délégation de gestion, qui pèse pour environ 15 % du total, a progressé de 1,6 %, malgré l'arrêt des opérations en Nouvelle Calédonie, et la stagnation de l'activité en Guyane ; elles devraient sensiblement chuter en 2010, du fait de la résiliation, à l'initiative du courtier, de deux affaires importantes contribuant à l'aliment de 2009 à hauteur de 9.664 k€. Enfin, faute de répondre aux exigences formulées par l'ap-

porteur en matière de commissions, de plus en plus lourdes, le déclin que connaissent depuis plusieurs années les opérations d'assurance santé souscrites pour le compte de Monceau Générale Assurances par l'intermédiaire d'une structure associative spécialisée se poursuit : la collecte a diminué à nouveau de 2,6 % en 2009.

Malgré la survenance d'événements catastrophiques -les tempêtes Klaus et Quinten, les orages de grêle de mai- **la charge brute de sinistres** s'est allégée, tant en volume qu'en pourcentage des primes à 49.923 k€ contre 54.949 k€, sans que la société se départisse de sa prudence en matière d'évaluation des provisions pour sinistres à payer. La raison en incombe en partie aux résultats de la liquidation des exercices antérieurs, qui, à l'inverse de ce qui a été observé certaines années, n'ont pas été grevés par des révisions en hausse du coût des sinistres corporels très graves.

Issus essentiellement de la répartition des frais des groupements d'intérêt économique du groupe Monceau Assurances, les **frais généraux** hors commissions **sont maîtrisés** et diminuent de 3,2 %, à 6.529 k€ contre 6.743 k€ en 2008.

Dopés par la reprise de la provision pour risque d'exigibilité constituée en 2008 à hauteur de 2.073 k€, **les excédents techniques bruts s'élèvent à 8.507 k€**. Le **ratio combiné brut s'affiche à 93 %**, traduisant la bonne tenue d'ensemble, au plan technique, des portefeuilles souscrits. Les réassureurs participent à ces excellents résultats techniques à hauteur de 5.951 k€, après un excédent en leur faveur de 6.326 k€ en 2008, ramenant **le résultat technique net à un excédent de 2.557 k€**.

Au final, les comptes de l'exercice se soldent par un **excédent de 361 k€**, que le conseil vous propose d'affecter au compte

report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Si vous acceptez l'affectation du résultat proposée par le conseil, les fonds propres comptables de l'entreprise s'élèveront à 14.166 k€, supérieurs à la marge de solvabilité minimale, évaluée à 8.274 k€. Par ailleurs, l'état de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2009 un excédent de 3.199 k€, confirmant la bonne qualité de la structure du bilan de la société.

Filiales et participations

La société possède une filiale, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de la politique d'acquisition de points de ventes déjà évoqués. En 2009, Monceau Agences Immobilier a acquis 6 locaux et engagé des travaux pour les aménager, pour un total de 976 k€. Cette politique, financée par des avances en compte courant, a pesé sur les comptes de l'exercice 2009, en perte de 116 k€ en raison des frais qu'elle génère, intégralement pris en charge l'année d'acquisition..

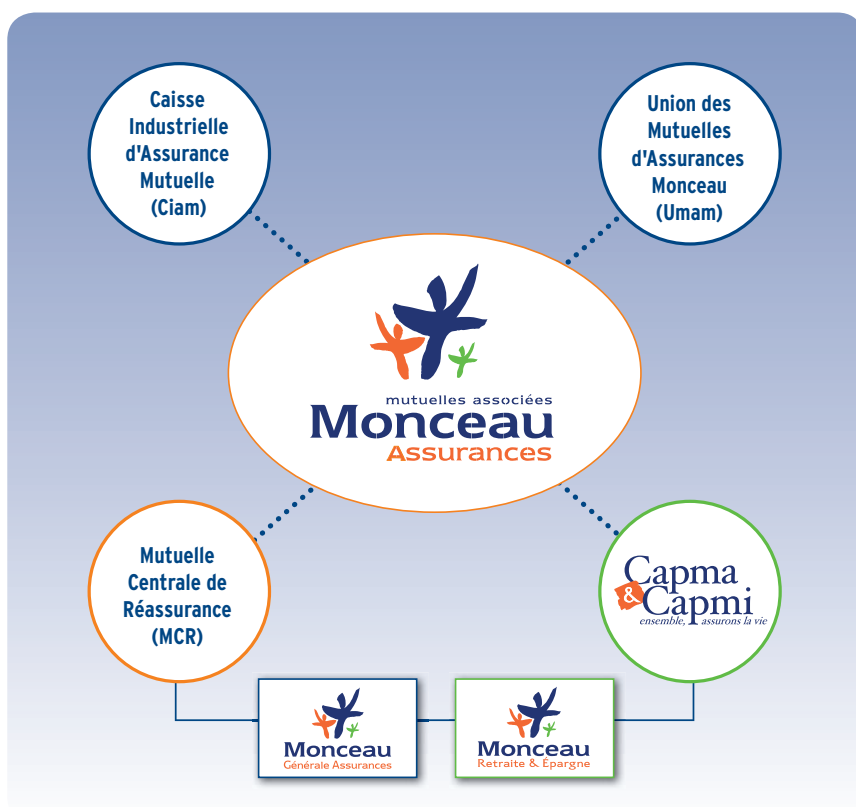
Elle possède également une participation de 20,64 % dans la société d'assurance vie Monceau Retraite & Épargne. Monceau Retraite & Épargne a également connu un exercice difficile en termes de développement, sur un marché qui, sous l'impulsion des bancassureurs, a retrouvé le chemin de la croissance. Son chiffre d'affaires, avec un total de 14.283 k€ a régressé de 18,6 %. Les difficultés rencontrées par les agents généraux face à l'aversion au risque de leur clientèle, l'arrêt de la production et les rachats massifs des affaires souscrites par l'intermédiaire du cabinet de courtage AlsAss, placé sous administration provisoire par l'Autorité de Contrôle, ont pesé sur l'activité.

Décevant au plan du développement, l'exercice bénéficie en revanche au plan des résultats de l'embellie des marchés financiers, permettant à la société de recueillir les fruits de la prudence qui avait prévalu lors de l'arrêt des comptes de l'exercice 2008 : la provision pour risque d'exigibilité, constituée à hauteur de 4.611 k€ a pu être reprise. Elle a permis de conforter les comptes de participation des assurés aux bénéfices, conduisant à afficher pour 2009, sur le produit Dynaplan en particulier, des taux qui se situent dans le haut des rendements annoncés par le marché au début de 2010. Cette re-



prise a également généré la constitution d'une provision pour participations aux bénéfices pour plus de 5 M€, qui soutiendra les performances des prochaines années. Elle a bonifié enfin le compte de résultat, qui ressort en excédent de 2.181 k€ Monceau Retraite & Épargne a par ailleurs contribué à hauteur de 764 k€ aux excédents techniques affichés par la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Tout comme Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouit d'une **situation financière saine** dans la mesure où elle satisfait à ses obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'autorité de contrôle font ressortir des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.



Les résolutions proposées

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le conseil de surveillance.

Délibérant à titre exceptionnel, vous aurez à vous prononcer sur un projet de simplification des structures juridiques de Monceau Assurances dans lequel la société Monceau Général Assurances est invitée à jouer un rôle important. Proche dans l'esprit de ce qui a été fait pour la Cima et la Ciarl en 2004, avec transfert de portefeuille vers Monceau Générale Assurances précédant une absorption par la Mutuelle Centrale de Réassurance, l'opération proposée concerne à présent la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam).

Mutuelle d'assurance plus que centenaire créée par les entrepreneurs de la métallurgie, après une rupture tumultueuse de ses relations avec le groupe Rhin et Moselle au moment de son intégration dans celui de la Compagnie de Navigation Mixte, la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle a été admise au début des années 90 au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance, puis de Monceau Assurances. Placée sous surveillance spéciale par l'Autorité de Contrôle en 1994, sans véritable ressource à cette époque, la Ciam a pu enregistrer des résultats d'exploitation excédentaires, permettant un assainissement spectaculaire de son bilan et un renforcement de ses fonds propres grâce à de vigoureuses opérations de recentrage stratégique et l'ajustement des structures à la réduction de son plan de charges, menés sous l'autorité du Directeur général de Monceau Assurances.

L'activité de la Ciam recouvre aujourd'hui trois domaines :

- les assurances liées aux loyers impayés, vacance et carence locative, dans le cadre d'un partenariat développé avec April Group ;
- l'assurance des risques statutaires des services départementaux de lutte contre l'incendie, ou de collectivités territoriales ;
- la liquidation des autres opérations, notamment celles relatives au portefeuille de responsabilité civile professionnelle dont la souscription a été arrêté en 2000.

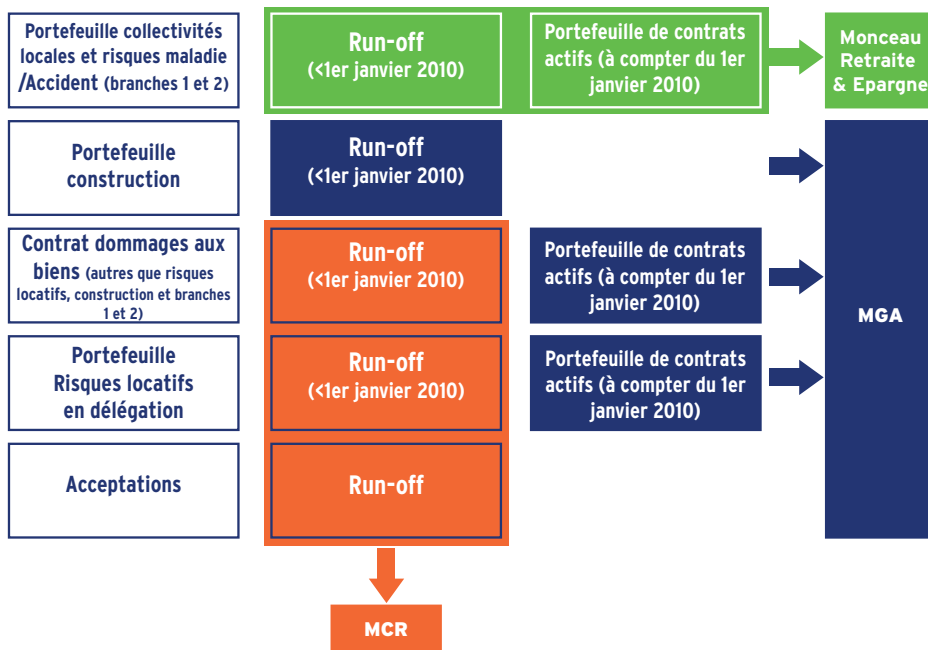
La Ciam a connu ces trois dernières années une sensible dégradation de ses conditions d'exploitation, pourtant prévisibles puisque les premiers indicateurs de dégradation des risques ont été décelés par les systèmes de contrôle du groupe dès le début de 2006, sans que les messages d'alerte lancés par la Mutuelle Centrale de Réassurance, présente au conseil d'administration de la Ciam, n'aient trouvé un quelconque écho auprès des instances dirigeantes de cette entreprise, qui les ont délibérément ignorés.

Il n'existe pas aujourd'hui de nécessité de maintenir une structure juridique autonome, dont les modes de gouvernance se sont avérés pareillement défectueux. En conséquence, il a été décidé de :

- transférer, dans des conditions respectueuses des engagements pris dans le cas des appels d'offres, le portefeuille de risques statutaires des services départementaux de lutte contre l'incendie et des collectivités territoriales à Monceau Retraite & Épargne, qui couvre par ailleurs le risque de décès associé aux garanties d'incapacité et d'invalidité délivrées par la Ciam ;
- transférer les autres portefeuilles et notamment les opérations déléguées à April Immobilier à Monceau Générale Assurances, avec pour objectif un redressement rapide des résultats passant par la mise en œuvre d'une politique rigoureuse d'assainissement du portefeuille ;
- faire ensuite absorber la Ciam par la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui de ce fait, garantira la bonne fin des engagements pris par la Ciam envers les souscripteurs, assurés et bénéficiaires des contrats.

Pour mener ces opérations à leur terme, et emporter l'accord des autorités compétentes, la Mutuelle Centrale de Réassurance se propose de porter le capital social de Monceau Générale Assurances à 30 M€, sur laquelle vous aurez également à vous prononcer, et d'accorder pour les opérations 2010 souscrites par April Immobilier, sous réserve de réalisation effective des opérations décrites supra, une couverture de réassurance en excédent de perte annuelle adaptée à la situation.

Le projet de transfert à Monceau Générale Assurances du portefeuille de la Ciam est soumis à votre approbation. La réalisation de l'opération se traduira par une augmentation instantanée des provisions techniques brutes de l'entreprise de 7.503 k€, et de ses fonds propres de 2.084 k€, correspondant à la réserve de capitalisation reprise.



Il vous est également proposé de mettre à profit la modification des statuts rendue nécessaire par l'augmentation de capital pour modifier le mode de gouvernance de l'entreprise, en abandonnant la structure à directoire et conseil de surveillance en place depuis la création de la société, pour revenir à la forme plus classique, et moins lourde, de société à conseil d'administration, tout en respectant la volonté souvent exprimée par les dirigeants historiques du groupe de veiller à séparer le pouvoir politique de l'exécutif.

Il vous est ensuite proposé de nommer le conseil d'administration, en élisant pour cette fonction les membres de l'actuel conseil de surveillance, à l'exception de M. Henri Saint Olive, qui ne le souhaite pas. Nous remercions M. Saint Olive pour le temps précieux qu'il aura consacré

à l'entreprise, et avant elle à la Mutuelle Générale d'Assurances et à la Mutuelle de Lyon, et les conseils avisés dont il les aura fait bénéficier. Pour le remplacer, nous vous proposons de nommer M. René Vandamme. Âgé de 65 ans, M. René Vandamme a consacré la première partie de sa carrière au service de l'État, notamment comme Commissaire-Contrôleur des Assurances. Il a ensuite rejoint l'équipe dirigeante de la Caisse Centrale de Réassurance, ayant en particulier sous sa responsabilité les opérations souscrites avec la garantie de l'État (régime des Catastrophes naturelles par exemple). M. René Vandamme a accepté d'assumer la présidence du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance dont le domaine de compétence couvre l'activité déployée par Monceau Générale Assurances. Il participe également au comité d'audit de Monceau Assurances.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des Gie du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 JUIN 2010

Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code du commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan	:	131.305 k€
Chiffre d'affaires	:	73.968 k€
Résultat de l'exercice	:	361 k€

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fait à Vendôme,

Le 18 mai 2010



Le Président du Conseil de surveillance
Jean-Pierre Thiolat

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité et de raréfaction des transactions sur les marchés financiers, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 3 juin 2010

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Nicolas Robert



Compte de résultat au 31 décembre 2009

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2008
1 Primes	+	74 137	33 736	40 401	41 038
1a Primes	+	73 968	33 736	40 232	40 289
1b Variation de primes non acquises	+/-	169		169	749
2 Produits des placements alloués	+	1 216		1 216	36
3 Autres produits techniques	+	2		2	
4 Charges des sinistres		49 923	17 243	32 680	34 038
4a Prestations et frais payés	-	58 005	24 507	33 498	27 755
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-8 082	-7 264	-818	6 283
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-2 225		-2 225	1 834
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		18 737	10 543	8 194	10 231
7a Frais d'acquisition	-	13 056		13 056	13 496
7b Frais d'administration	-	5 681		5 681	5 051
7c Commissions reçues des réassureurs	+		10 543	-10 543	-8 316
8 Autres charges techniques	-	432		432	595
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-19		-19	26
Résultat technique non vie		8 507	5 950	2 557	-5 650

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2009	2008

1 Résultat technique non vie		2 557	-5 650
3 Produits des placements		2 683	2 351
3a Revenu des placements	+	1 201	1 359
3b Autres produits des placements	+	1 238	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	244	992
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		1 291	2 310
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	103	106
5b Autres charges des placements	-	290	2 175
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	898	29
6 Produits des placements transférés	-	1 216	36
7 Autres produits non techniques	+	8	2
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-1 683	-943
9a Produits exceptionnels	+	2 074	1 529
9b Charges exceptionnelles	-	3 757	2 472
10 Participation des salariés	-	697	76
11 Impôt sur les bénéfices	-	-	-
12 Résultat de l'exercice		361	-6 662

Bilan au 31 décembre 2009

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

31/12/2009

31/12/2008

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	65 918	66 001
3a Terrains et constructions	1 419	1 958
3b Placements dans des entreprises liées	4 465	4 465
3c Autres placements	58 768	58 247
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 266	1 331
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	46 790	54 054
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	46 790	54 054
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	14 187	15 674
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 714	12 431
6aa Primes restant à émettre	1 732	2 439
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 982	9 992
6b Créances nées d'opérations de réassurance	253	1 276
6c Autres créances :	2 220	1 967
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-
6cc Débiteurs divers	2 220	1 967
7 Autres actifs	1 361	1 746
7a Actifs corporels d'exploitation	451	598
7b Comptes courants et caisse	910	1 148
8 Comptes de régularisation - Actif	3 049	3 188
8a Intérêts et loyers acquis non échus	520	568
8b Frais d'acquisition reportés	2 275	2 367
8c Autres comptes de régularisation	254	253
9 Différence de conversion	-	-

Total de l'actif

131 305

140 663

1 Capitaux propres	14 166	13 708
1a Capital appelé	15 200	15 200
1c Réserves de réévaluation		-
1d Autres réserves	4 738	4 641
1e Report à nouveau	-6 133	528
1f Résultat de l'exercice	361	-6 661
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	108 179	118 675
3a Provisions pour primes non acquises non vie	14 340	14 510
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	92 230	100 312
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	522	541
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	1 087	3 312
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	114	194
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes	7 692	7 224
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 622	3 505
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		98
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	4 070	3 621
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3	3
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 168	1 067
7ee Créanciers divers	2 899	2 551
8 Comptes de régularisation - Passif	1 154	862
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	131 305	140 663

Annexe aux comptes 2009

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2009. Il présente les principales données comptables et financières de l'exercice 2009 et du bilan au 31 décembre 2009. Il n'appelle pas de remarque complémentaire, et les points suivants peuvent être mis en exergue :

- s'appuyant sur l'action des membres de son directoire et les compétences réunies par les groupements de moyens auxquels elle adhère, la société a poursuivi ses travaux de réorganisation et de modernisation du réseau d'agents généraux, de refonte et d'amélioration de sa gamme de produits, de renforcement de son image, l'ensemble des méthodes et procédures est repensé et formalisé.
- préoccupée par le maintien de ses marges dans un marché très concurrentiel, la société enregistre un chiffre d'affaires de 73.969 k€, en diminution de 2,5 % sur celui de 2008. Les émissions en provenance des agents généraux ne régressent que de 0,8 %, la meilleure performance enregistrée depuis plusieurs années ;
- malgré la survenance d'événements catastrophiques, les tempêtes Klaus et Quinten, les orages de grêle de mai, les résultats techniques demeurent de bonne tenue, et ne subissent pas d'aggravation significatives sur la liquidation des exercices antérieurs. Le compte technique brut se solde par un excédent de 8.507 k€, favorisés en particulier par la reprise de la provision pour risque d'exigibilité de 2.073 k€ constituée à l'inventaire précédent ;
- les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à cet excédent à hauteur de 5.951 k€. Les principes directeurs du plan de réassurance n'ont pas été modifiés en 2009, à l'exception des mécanismes de commissions sur le traité en participation signé avec la Mutuelle Centrale de Réassurance : jusque là variable avec le niveau de sinistralité, la commission perçue correspond dorénavant à une fraction fixe des primes cédées ;
- après intéressement payés ou à payer aux salariés des Gie pour la part imputée à l'entreprise, soit 697 k€, l'exercice se solde par un bénéfice de 361 k€ ;
- au 31 décembre 2009, les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 14.166 k€, pour une marge de solvabilité à constituer de 8.274 k€. L'état de couverture des engagements réglementés fait apparaître un excédent de 3.199 k€ sur les engagements à couvrir ;
- de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, même si sur de nombreux sujets les demandes des technocrates ne sont pas très précises, la société se prépare avec sérieux à l'entrée en application de la directive « Solvabilité II » : pour répondre aux autorités de contrôle, elle a produit aux autorités de tutelle son bilan 2008 retraité à l'aune des principes retenus pour répondre au QIS 4 : elle ne répondait alors pas aux exigences de « Solvency Capital Requirement » retenues pour réaliser ce test.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société est sollicitée pour participer à un processus de simplification des structures juridiques du groupe auquel sa maison mère, la Mutuelle Centrale de Réassurance adhère. Il s'agit de reprendre, à effet du 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'une procédure de transfert de portefeuille soumise aux autorités de tutelle, le portefeuille de contrats d'assurance directe souscrits par la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle autres que les opérations classées dans les branches 1 et 2 (assurances de personnes). Ce transfert inclut en particulier la reprise de provisions pour primes non acquises de 110 k€, de provisions pour sinistres à payer relative à l'assurance construction pour 7.393 k€, et d'une réserve de capitalisation à hauteur de 2.084 k€. Le total des passifs pris en charge est égal au total des biens et droits reçus.

La convention de transfert a été signée entre les parties. L'ensemble du dossier est en cours d'examen par les autorités compétentes.

Pour accompagner l'opération et conforter la solvabilité de la société, son actionnaire a décidé de porter le capital social de 15.200 k€ à 30.000 k€ par émission d'actions nouvelles. La modification des statuts en résultant est mise à profit pour abandonner la structure à directoire et conseil de surveillance en place depuis la création de la société, pour revenir à la forme plus classique, et moins lourde, de société à conseil d'administration.

Au plan de l'activité, l'exercice 2010 subira les effets de la résiliation, à l'initiative du courtier apporteur, qui bénéficie d'une très large délégation de gestion, de contrats collectifs proposés aux personnels de la gendarmerie et de l'armée de l'Air. A peine équilibrés au plan des résultats, ces contrats ont contribué aux émissions de l'exercice 2009 à hauteur de 9.664 k€.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R. 332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R. 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2009, MGA n'aurait rien eu à verser à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

La cession enregistrée en 2009 et la reprise de provision pour dépréciation portent sur l'immeuble de la rue du Bourg Neuf à Blois, cédé après approbation préalable des conseils concernés à la Sci Le G, détenue à 99 % par la Mutuelle Centrale de Réassurance, à charge pour elle de poursuivre le projet de réhabilitation envisagé, et qui, dans le contexte de crise, n'a pu être amorcé, faute d'acheteurs intéressés.

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 243	-	2 150	93
Sous-total	2 243	-	2 150	93
Parts de sociétés immobilières non cotées	303	1 050	-	1 353
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	303	1 050	-	1 353
TOTAL BRUT	2 546	1 050	2 150	1 446

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	586	3	562	27
Sous-total	586	3	562	27
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	586	3	562	27

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	1 655	66
Sous-total	1 655	66
Parts de sociétés immobilières non cotées	303	1 353
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	303	1 353
TOTAL NET	1 958	1 419

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	4 464	-	-	4 464
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	4 464	-	-	4 464

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	4 464	4 464
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL DES PROVISIONS	4 464	4 464

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2009

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	19 701	6 469	6 736	19 434
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	39 687	1 234	1 610	39 311
Prêts et avances sur polices	212	-	73	139
Autres placements	546	-	-	546
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 331	-	65	1 266
TOTAL BRUT	61 477	7 703	8 484	60 696

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 899	-	1 238	-	662
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 899	-	1 238	-	662

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	19 701	18 772
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	39 687	39 311
Prêts et avances sur polices	212	139
Autres placements	546	546
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 331	1 266
TOTAL NET	61 477	60 034

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2008
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	1 446	1 419	1 469	1 958
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	4 471	4 471	5 751	4 471
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	19 428	18 766	18 055	17 795
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 523	1 523	1 584	500
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	36 251	36 638	37 374	38 328
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	2
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	139	139	139	210
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1 266	1 266	1 266	1 331
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	546	546	579	546
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	65 070	64 768	66 217	65 141
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	36 251	36 638	37 374	38 328
- placements évalués selon l'article R 332-20	28 819	28 130	28 843	26 813
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	64 454	64 152	65 567	64 917
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	616	616	650	224

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2008			2009		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	66 887	66 000	61 387	65 070	65 918	66 217
Amortissement de Surcote	-	3	-	-	4	-
Amortissement de Décote	-	862	-	-	1 154	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	66 887	65 141	61 387	65 070	64 768	66 217

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2008
Immeubles d'exploitation	1 446	1 418	1 469	1 958
Droits réels	91	63	87	1 655
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	1 355	1 355	1 382	303
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	1 446	1 418	1 469	1 958

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Valeur de remboursement	32 802	31 445
Valeur nette	38 328	36 638
SOLDE NON AMORTI	-5 526	-5 193

4.1.5

Créances au 31 décembre 2009

	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	2 439	1 732	1 732	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 992	9 982	9 982	-
Créances nées d'opérations de réassurance	1 276	253	253	-
Autres créances	1 967	2 220	2 220	-
Total	15 674	14 187	14 187	-

4.1.6

Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Intérêts courus non échus	569	520
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	3	4
Autres	2 617	2 525
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 189	3 049

4.1.7

Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	1	-90	35	-116	-	1 353	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'Assurance vie	Société Anonyme	20,64%	4 465	16 648	14 283	2 181	-	47	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2009
Capital appelé	15 200	-	-	15 200
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	4 641	97	-	4 738
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	19 841	97	-	19 938
Report à nouveau	528	-	6 661	-6 133
Résultat de l'exercice	-6 661	7 022	-	361
TOTAL	13 708	7 119	6 661	14 166

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/09	31/12/08
Domages Corporels individuels	146	153	191
Domages Corporels collectifs	124	-	-
R.C Automobile	2 338	178	345
Domages Automobile	3 631	-	-
Domages aux biens des particuliers	4 215	141	-
Domages aux biens des professionnels	1 346	-	-
Domages aux biens agricoles	382	37	-
Catastrophes naturelles	763	-	-
Responsabilité Civile	564	-	-
Pertes pécunières	648	-	-
Assistance		-	-
Divers		-	-
Transport	181	-	-
Domages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	14 338	509	536

4.2.4

Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2005	2006	2007
Exercice 2007			
Règlements	50 925	42 028	25 966
Provisions	7 527	19 450	23 028
Total charge de sinistres	58 452	61 478	48 994
Primes Acquis	82 086	82 753	79 018
Ratio S/P	71,2%	74,3%	62,0%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2005	2006	2007	2008
Exercice 2008				
Règlements	52 122	44 542	38 505	25 907
Provisions	6 672	16 865	10 157	26 414
Total charge de sinistres	58 794	61 407	48 662	52 321
Primes Acquis	82 124	82 931	79 607	75 808
Ratio S/P	71,6%	74,0%	61,1%	69,0%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009
Exercice 2009					
Règlements	54 136	46 154	40 374	39 247	29 246
Provisions	2 450	14 917	6 839	10 561	27 010
Total charge de sinistres	56 586	61 071	47 213	49 808	56 256
Primes Acquis	82 247	82 973	79 727	75 582	74 065
Ratio S/P	68,8%	73,6%	59,2%	65,9%	76,0%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2008			2008
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	95 769	54 054	41 715	35 336
Règlements de l'exercice sur antérieurs	25 626	13 223	12 403	8 983
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	60 886	36 317	24 569	25 774
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	9 257	4 514	4 743	579

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La crise boursière de 2008 avait conduit à constituer dans les comptes au 31 décembre 2008 une provision pour risque d'exigibilité à hauteur de 2.073 k€, égale à la totalité des moins values latentes existant à cette date sur les portefeuilles d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R. 332-20 du Code des assurances. L'évolution favorable des marchés en 2009 a fait disparaître les moins values latentes sur ce portefeuille. Dès lors, la provision pour risque d'exigibilité est nulle au 31 décembre 2009, permettant de reprendre dans les comptes de 2009 l'intégralité de la provision constituée à l'inventaire précédent.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Retraite	-	-
Risques et Charges	194	114
TOTAL	194	114

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 505	3 622	3 622	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	98	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	3 621	4 069	4 069	-
TOTAL	7 224	7 691	7 691	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	862	1 153
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	862	1 153

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2008	2009
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	480
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	258	311
État		
Taxes	485	527
Autres charges à payer	327	332
Autres charges à payer	2 551	2 419
TOTAL	3 621	4 069
Produits à percevoir	2008	2009
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	1 967	2 220
TOTAL	1 967	2 220

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	3	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	261	208
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	264	208
Engagements reçus	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009
Comptes gagés par les réassureurs	58 460	55 251
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	58 460	55 251

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

Total	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens particuliers (24)	Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Total Affaires Directes	Acceptations
Primes acquises	74 139	842	10 873	13 725	19 334	13 220	5 367	2 376	1 950	333	2 202	2	586	-	993	73 899	240
Primes	73 970	847	10 864	13 639	19 264	13 188	5 286	2 376	1 991	366	2 278	2	572	-	993	73 730	240
Variation de primes non acquises	-169	5	-9	-86	-70	-32	-81	-	41	33	76	-	-14	-	-	-169	-
Charges de prestations	47 680	-497	5 936	12 800	13 479	11 898	479	172	930	102	1 382	1	118	-659	-218	47 653	27
Prestations et frais payés	58 007	336	6 598	15 228	13 718	11 722	2 013	582	2 041	127	1 376	-	231	326	950	57 951	56
Variation des provisions pour prestations	-10 327	-833	-662	-2 428	-239	176	-1 534	-410	-1 111	-25	6	1	-113	-985	-1 168	-10 298	-29
Solde de souscription	26 459	1 339	4 937	925	5 855	1 322	4 888	2 204	1 020	231	820	1	468	659	1 211	26 246	213
Frais d'acquisition	13 057	149	1 921	2 425	3 416	2 336	948	420	345	59	389	-	104	-	175	13 057	-
Autres charges nettes de gestion	6 112	70	899	1 135	1 599	1 094	444	173	161	28	182	-	48	-	82	6 112	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	19 169	219	2 820	3 560	5 015	3 430	1 392	617	506	87	571	-	152	-	257	19 169	-
Produits nets des placements	1 216	36	38	660	55	138	51	18	55	2	-	-	3	34	113	1 211	5
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	1 216	36	38	660	55	138	51	18	55	2	-	-	3	34	113	1 211	5
Part des réassureurs dans les primes acquises	33 736	378	4 871	6 149	8 672	6 105	2 575	2 376	903	162	120	-	260	-	79	33 736	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	24 507	132	2 554	8 086	5 310	4 778	809	1 076	1 054	101	-	-	90	-38	-4	24 507	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-7 263	-407	-239	-2 452	-239	-438	-1 521	-361	-539	-10	-	-	-	-153	-435	-7 263	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	10 542	137	1 507	1 965	2 690	1 846	740	903	272	46	27	-	85	-	-1	10 542	-
Solde de réassurance	-5 950	-516	-1 049	1 450	-911	81	-2 547	-1 275	-116	-25	-93	-	-85	-191	-519	-5 950	-
Résultat technique	2 556	640	1 106	-525	-16	-1 889	1 000	330	453	121	156	1	234	502	548	2 338	218
Hors compte																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	14 340	146	124	2 337	3 631	4 215	1 346	763	565	146	501	1	181	-	-	14 338	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	14 509	141	133	2 423	3 701	4 247	1 427	763	524	113	425	1	195	-	-	14 507	2
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	92 230	3 062	2 904	50 676	4 422	10 558	1 083	1 667	4 474	91	15	2	271	1 662	10 304	91 888	342
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	100 311	3 791	3 371	51 844	4 567	10 298	2 557	2 042	5 460	113	9	1	377	2 573	11 271	99 948	363
Autres provisions techniques à la clôture	1 608	153	578	178	-	140	-	-	378	-	-	-	-	-	-	1 464	144
Autres provisions techniques à l'ouverture	3 854	257	773	1 438	94	224	60	35	503	3	-	-	7	74	201	3 702	152

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 1.216 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au prorata des provisions techniques nettes de réassurance, majorées de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres amputés de la dite réserve d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	97
Frais internes	6
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	103
Amortissement des différences de prix de remboursement	290
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	290
Moins-values réalisées	899
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	899
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	1 292

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	8
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 193
Revenus des placements	1 201
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	-
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 238
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	1 238
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	244
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	244
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	2 683
NET	1 391

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	513	1 030	691	97	106	2 437
Charges internes	704	2 190	789	6	324	4 013
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	33	24		3	79
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 236	3 253	1 504	103	433	6 529

5.4 Charges de personnel

	2008	2009
Salaires	-	-
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	-
Autres	-	-
TOTAL	-	-

L'entreprise n'employant aucun salarié, ce tableau ne montre pas la rémunération des membres du directoire, inchangée en 2009, et s'élevant à 75 K€ bruts.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2009
Produits exceptionnels	
Indemnités compensatrices	535
Cession d'éléments d'actif	1 368
Divers	41
Reprise provisions risques & charges	130
Total	2 074
Charges exceptionnels	
Indemnités compensatrices	1 400
Cession d'éléments d'actif	1 593
Divers	264
Dotations provisions risques & charges	500
Total	3 757
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 683

5.6 Primes brutes émises

	2008	2009
Primes d'assurance directe en France	75 843	73 969
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	75 843	73 969

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

Au titre de l'exercice 2009, 11.100,00 euros de jetons de présence sont dus aux membres du Conseil de surveillance.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2009, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 48.197,00 € T.T.C.

6.4 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,998% du capital de la société.

6.5 Mandats

Guy Beaumont	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Secrétaire du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant
Philippe Charté	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant

Robert Choplin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
François Cochet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile
Michel Cornet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Bernard Desrousseaux	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Vice-président du Conseil de surveillance de la Vermandoise de sucreries (société anonyme) ▪ Administrateur de la Sucrerie de Toury ▪ Administrateur du CILSOM ▪ Représentant permanent du CILSOM au Conseil d'administration des sociétés Immosomme, Sacis, Immobilière de Péronne, Somme Habitat Service Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Valeur Pierre 6 Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Président de la Ciam (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-Président du Conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur et Secrétaire du Conseil d'administration de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)
Gilles Dupin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Président du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) ▪ Administrateur de la société April Group Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la SICAV Centrale Court Terme. ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'administration de la SICAV Norden Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Alain Gerbaldi	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant

Anne-Cécile Martinot	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Vice-présidente du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Bernard Petitpierre	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant Autres mandats : ▪ Administrateur de la société immobilière de l'Union nationale de la propriété immobilière ▪ Vice-président de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon
Jean-Marc Poisson	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la Ciam
Henri Saint Olive	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de la Banque Saint Olive ▪ Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie ▪ Président du conseil d'administration de ENYO ▪ Membre du conseil de surveillance de Prodith ▪ Administrateur de Vinci ▪ Membre du conseil de surveillance de EURAZEO Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Administrateur de la Ciam (société d'assurance mutuelle) ▪ Représentant permanent de la Ciam au sein du Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur du Centre hospitalier Saint Joseph et Saint Luc ▪ Administrateur de l'association de l'hôpital Saint Joseph
Emmanuel Sales	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-président du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Directeur général de la société Financière de l'Obélisque Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Assurances Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance

Paul Tassel	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances Mutuelles Associées au Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Vice-président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité ▪ Administrateur de la Ciam
Jean-Pierre Thiolat	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Président du conseil de surveillance de Thiolat SAS Administrateur de Thiolat Développement SA Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Vice-président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Vice-président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)

6.6

Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	997.360 actions soit	99,9985 %
Monceau Investissements Mobiliers	2 actions soit	0,0002 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0001 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0001 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0001 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0001 %
Guy Beaumont	1 action soit	0,0001 %
Robert Choplin	1 action soit	0,0001 %
François Cochet	1 action soit	0,0001 %
Michel Cornet	1 action soit	0,0001 %
Philippe Charté	1 action soit	0,0001 %
Bernard Petipierre	1 action soit	0,0001 %
Henri Saint Olive	1 action soit	0,0001 %
Emmanuel Sales	1 action soit	0,0001 %
Jean-Pierre Thiolat	1 action soit	0,0001 %

Nature des Indications	Exercices concernés	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice						
Capital social		15 200	15 200	15 200	15 200	15 200
Nombre des actions ordinaires existantes		997 375	997 375	997 375	997 375	997 375
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes		-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :						
Par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription		-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes		83 600	80 810	77 457	75 843	73 969
Résultat avant impôts et participation des salariés		1 174	-177	511	-6 661	841
Impôts sur les bénéfices		-	-			
Participation des salariés au titre de l'exercice		389	481	335	-	480
Résultat après impôts et participation des salariés		786	-658	176	-6 661	361
Résultat distribué		-	-			
Résultats par action en euros						
Résultat après impôts et participation des salariés		0,788	-0,660	0,176	-6,679	0,362
Dividende attribué à chaque action		-	-	-	-	
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		47	-	-	-	
Montant de la masse salariale de l'exercice		1 534	-	65	75	697
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale , œuvres sociales etc.)		773	-	30	28	

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 18 JUIN 2010**

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du directoire, le rapport du conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 361.343,45 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de verser 11.100,00 euros au titre des jetons de présence dus pour l'exercice 2009 aux membres du conseil de surveillance et calculés de la façon suivante : 300,00 euros par séance de présence effective.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et ayant constaté que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social de 14.800.000,00 euros pour le porter de 15.200.000,00 euros à 30.000.000,00 euros, par émission de 502.625 actions nouvelles d'une valeur nominale de 29,445 euros chacune.

Les actions nouvelles seront libérées de la totalité de leur valeur nominale lors de leur souscription.

L'émission n'est pas publique.

Un droit de souscription est attaché à chaque action ancienne. Ce droit de souscription est négociable dans les conditions et selon les modalités prévues par les statuts.

Les propriétaires d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible en proportion de leurs droits dans le capital.

Les actionnaires ne pourront souscrire à titre réductible.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel, au profit de bénéficiaires dénommés, à leurs droits de souscription. Cette renonciation qui doit être effectuée dans les conditions prévues par la loi est, en outre soumise aux conditions et réserves prévues par les statuts pour les cessions d'actions.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social du 18 juin 2010 au 31 décembre 2010 inclus.

Ce délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite après renonciation individuelle des actionnaires qui n'auront pas souscrit.

Les fonds seront déposés dans les huit jours de leur réception auprès de BNP PARIBAS (16, boulevard des Italiens - 75008 Paris).

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi, modifier, le cas échéant, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions, prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital, modifier les statuts corrélativement et généralement faire le nécessaire.

Sixième résolution

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées dans la convention d'apport avant le 31 décembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et avoir pris connaissance du projet de convention d'apport entériné par le Conseil de surveillance dans sa séance du 30 mars 2010, aux termes duquel la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle ferait apport à Monceau Générale Assurances de ses opérations d'assurance construction et de son portefeuille de contrats d'assurance directe autres que les contrats relatifs aux opérations classées dans les branches 1 et 2 de l'article R. 321-1 du Code des assurances, approuve dans toutes ses dispositions, ladite convention et ses annexes.

Septième résolution

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Article 7 - Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de trente millions (30 000 000,00) d'euros, divisé en 1.500.000,00 (un million cinq cent mille) actions de même catégorie sans valeur nominale ».

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social ;
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 2.944.500,00 euros, par l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 29,445 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

Elle délègue au directoire les pouvoirs nécessaires afin de :

- réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 2.944.500,00 euros ;
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribué à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du Code du travail ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite d'un délai de 3 ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, étant rappelé que conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versements d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Neuvième résolution

Après avoir entendu le rapport du directoire, l'assemblée générale, décide de modifier le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme de société anonyme à conseil d'administration à compter du 18 juin 2010.

Dixième résolution

L'assemblée générale, décide de modifier les statuts et approuve, dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société et dont un exemplaire est annexé aux présentes résolutions.

À TITRE ORDINAIRE

Onzième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 2 ans, en qualité d'administrateur, M. Guy Beaumont. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 2 ans, en qualité d'administrateur, Capma & Capmi. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Treizième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 2 ans, en qualité d'administrateur, M. Philippe Charté. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 2 ans, en qualité d'administrateur, M. Robert Choplin. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Quinzième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 4 ans, en qualité d'administrateur, M. François Cochet. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Seizième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 4 ans, en qualité d'administrateur, M. Michel Cornet. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 4 ans, en qualité d'administrateur, la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 4 ans, en qualité d'administrateur, Monceau Investissements Mobiliers.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur, M. Bernard Petitpierre. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Vingtième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur, M. Emmanuel Sales. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Vingtième et unième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur, M. Jean-Pierre Thiolat. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Vingt deuxième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur, M. René Vandamme. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Vingt troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.



1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com